



La Parole s'est faite chair
Méditations sur l'Évangile selon Jean

Le Fils est égal au Père

« Cet homme s'en alla et dit aux Juifs que c'était Jésus qui lui avait rendu la santé. C'est pourquoi les Juifs poursuivaient Jésus, parce qu'il faisait cela pendant le sabbat. Mais Jésus leur répondit : Mon Père travaille jusqu'à présent. Moi aussi je travaille. À cause de cela, les Juifs cherchaient encore plus à le faire mourir, non seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il disait que Dieu était son propre Père, se faisant ainsi lui-même égal à Dieu. Jésus leur répondit donc : En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire par lui-même, mais seulement ce qu'il voit faire au Père; et tout ce que le Père fait, le Fils aussi le fait également. Car le Père aime le Fils et lui montre tout ce qu'il fait; il lui montrera des œuvres plus grandes que celles-ci, afin que vous soyez dans l'étonnement. En effet, comme le Père ressuscite les morts et les fait vivre, de même aussi le Fils fait vivre qui il veut. De plus, le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé. Oui, vraiment, je vous l'assure : celui qui écoute ce que je dis et qui place sa confiance dans le Père qui m'a envoyé possède, dès à présent, la vie éternelle et il ne sera pas condamné; il est déjà passé de la mort à la vie. Oui, vraiment, je vous l'assure : l'heure vient, et elle est déjà là, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et tous ceux qui l'auront entendue vivront. En effet, comme le Père possède la vie en lui-même, il a accordé au Fils d'avoir la vie en lui-même. Et parce qu'il est le Fils de l'homme, il lui a donné autorité pour exercer le jugement. Ne vous en étonnez pas : l'heure vient où tous ceux qui sont dans la tombe entendront la voix du Fils de l'homme. Alors, ils sortiront : ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour être condamnés. Pour moi, je ne peux rien faire de mon propre chef; je juge seulement comme le Père me l'indique. Et mon verdict est juste, car je ne cherche pas à réaliser mes propres désirs, mais à faire la volonté de celui qui m'a envoyé. »

Jean 5.15-30

Au chapitre 5 de l'Évangile selon Jean, nous avons regardé dans un article précédent le récit de la guérison du paralytique par Jésus-Christ. Cette guérison, opérée à la piscine de Béthesda durant un jour de sabbat, avait suscité l'opposition des chefs religieux juifs. Elle va mener à une première confrontation, que l'évangéliste rapporte par le biais d'un discours de Jésus.

Le premier élément qu'il faut souligner dans le début du discours de Jésus c'est la relation à Dieu comme à son Père d'une manière toute spéciale, autre que celle que les hommes pourraient invoquer. Il y a à la fois une relation de paternité et d'égalité entre Dieu et Jésus-Christ. De plus, tous deux travaillent pour le même but, et le miracle accompli sur le paralytique de Béthesda témoigne du travail accompli par le Père et le Fils dans le cadre même du sabbat prescrit par Dieu. Les chefs religieux du peuple prescrivaient pour le sabbat un repos absolu qui en fait excluait l'œuvre rédemptrice de Dieu parmi les hommes. Jésus-Christ réfute et confond cette opinion humaine sur le sabbat, comme nous l'avons vu dans la méditation précédente. Si l'évangéliste dit qu'on cherchait à le faire mourir parce qu'il violait le sabbat, ce n'est évidemment pas qu'il le violait en tant que tel, mais c'est justement ce dont les chefs religieux l'accusaient, après avoir eux-mêmes déformé le sens véritable du sabbat.

Comme l'écrit Jean Calvin dans son commentaire sur ce passage :

« Le repos de Dieu n'est pas une oisiveté, mais une perfection entière, qui apporte avec elle un état tranquille de paix. Et ceci n'est pas en contradiction avec ce que dit Moïse dans Genèse chapitre 2 verset 2 : Dieu acheva ses œuvres; car il signifie qu'après avoir parachevé l'ouvrage du monde, il consacra ce jour-là, ce jour que les hommes doivent employer à méditer ses œuvres. Pendant ce temps, il n'a pas cessé de soutenir par sa haute puissance le monde qu'il a créé, de le gouverner par son conseil, de l'entretenir par sa bonté, et d'ordonner toutes choses selon son bon plaisir, tant au ciel qu'en la terre. »

Un autre point très important gît dans la déclaration que, si le Fils ne fait rien de sa propre initiative et accomplit les œuvres qu'il a vu faire au Père, ce dernier lui a néanmoins accordé le pouvoir de ressusciter les morts et de juger. Il y a soumission volontaire du Fils au Père, et en même temps égalité des personnes divines. Jésus poursuit de la sorte sur la question du jugement :

« Oui, vraiment, je vous l'assure : celui qui écoute ce que je dis et qui place sa confiance dans le Père qui m'a envoyé possède, dès à présent, la vie éternelle et il ne sera pas condamné; il est déjà passé de la mort à la vie. Oui, vraiment, je vous l'assure : l'heure vient, et elle est déjà là, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et tous ceux qui l'auront entendue vivront. En effet, comme le Père possède la vie en lui-même, il a accordé au Fils d'avoir la vie en lui-même. Et parce qu'il est le Fils de l'homme, il lui a donné autorité pour exercer le jugement. Ne vous en étonnez pas : l'heure vient où tous ceux qui sont dans la tombe entendront la voix du Fils de l'homme. Alors, ils sortiront : ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour être condamnés. Pour moi, je ne peux rien faire de mon propre chef; je juge seulement comme le Père me l'indique. Et mon verdict est juste, car je ne cherche pas à réaliser mes propres désirs, mais à faire la volonté de celui qui m'a envoyé » (Jn 5.24-30).

Dans ce passage, Jésus parle de lui à la fois comme Fils de Dieu et Fils de l'homme. Cette dernière appellation se réfère à un texte bien connu du livre du prophète Daniel, au chapitre 7, que je cite ici :

« Sur les nuées du ciel, je vis venir quelqu'un semblable à un fils d'homme. Il s'avança jusqu'au vieillard âgé de nombreux jours et on le fit approcher devant lui. On lui donna la souveraineté et la gloire et la royauté, et tous les peuples, toutes les nations, les hommes de toutes les langues lui apportèrent leurs hommages. Sa souveraineté est éternelle, elle ne passera jamais, et quant à son royaume, il ne sera jamais détruit » (Dn 7.13-14).

Donc Jésus-Christ a reçu du Père l'autorité de juger, autorité qu'il exerce en parfaite conformité avec la volonté de son Père. Les chefs religieux du peuple ne voient en Jésus qu'un homme, malgré le signe qu'il vient de donner avec la guérison du paralytique. Or, en évoquant le chapitre 7 du livre de Daniel, Jésus les amène à voir en lui le Fils de l'homme, celui qui a le pouvoir de juger, car il est en même temps Fils de Dieu. Sous sa chair humaine est caché son pouvoir divin. Mais notez bien comment l'Évangile est parfaitement présenté dans ce passage :

« Oui, vraiment, je vous l'assure : celui qui écoute ce que je dis et qui place sa confiance dans le Père qui m'a envoyé possède, dès à présent, la vie éternelle et il ne sera pas condamné; il est déjà passé de la mort à la vie » (Jn 5.24).

Le croyant qui place sa confiance en Dieu en écoutant les paroles de son Fils est déjà justifié, c'est-à-dire qu'il est passé au travers du jugement.

C'est le même langage que Jésus tenait à Nicodème au chapitre 3. Jésus parle de la manière la plus solennelle : « En vérité en vérité je vous le dis », ou, autrement traduit : « Vraiment, je vous l'assure... » La question du salut des hommes est au cœur de sa préoccupation, de sa mission. Il en parle avec la plus grande solennité, avec un serment. Cela est d'autant plus frappant qu'il ne s'agit rien de moins que du passage d'une mort certaine à une vie non moins certaine. Et il ne s'agit pas d'une hypothèse ou d'une prédiction concernant le futur, il s'agit d'un fait déjà accompli dans la vie des croyants : le croyant possède dès à présent la vie éternelle.

Certes, ce miracle ne prend tout son relief que par rapport à une mort certaine. Jésus ne dit pas que nous sommes à demi morts et à demi vivants, et que nous pouvons donc nous appuyer sur des restes de vie spirituelle qui demeurent en nous, même s'ils vacillent. La mort spirituelle totale de l'homme pécheur, conçu et né dans cet état, est affirmée ici. C'est de ce gouffre, de cet abîme que chacun doit être tiré. Par lui-même, il ne peut l'être. Mais la parole vivifiante de Jésus-Christ, l'Évangile, le peut. Et c'est par la foi seule qu'on s'approprie un tel bienfait. Ce n'est pas que la foi en tant que telle soit l'auteur du salut, car c'est le Saint-Esprit et lui seul qui applique la Parole du Christ dans la vie des croyants, mais la foi humaine est en quelque sorte le signe extérieur que cette appropriation s'est produite : elle en témoigne.

Dans un prochain article, nous poursuivrons et terminerons la lecture de ce discours de Jésus au chapitre 5 de l'Évangile selon Jean. Il y parle d'abord aux chefs religieux juifs d'un témoin qui garantit la validité et la vérité de ses propos : Jean-Baptiste, qu'ils étaient allés questionner au bord du Jourdain, et que Jésus comparera à un flambeau allumé pour qu'il réponde sa clarté.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Patrimoine – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))